



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 13 :

AMENAGEMENT DU BOIS DE
L'HIPPODROME –
PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL –
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAudeau), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON

**DOSSIER N° 13 : AMENAGEMENT DU BOIS DE L'HIPPODROME –
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL –
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard JUNCA

Conformément à la délibération prise en séance du 30 mars 2010 la ville du BOUSCAT a acquis la parcelle cadastrée AR 50 du bois dit de l'hippodrome qu'elle a convenu d'aménager dans le respect de son environnement tout en l'ouvrant au public.

Ainsi, l'aménagement de cet espace boisé classé d'environ cinq hectares constitue l'un des projets majeurs de l'Agenda 21 de la ville du BOUSCAT, au regard :

- des enjeux de renforcement de la biodiversité,
- en matière d'insertion et de mixité sociales,
- en matière d'économie solidaire et de sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Cet espace au potentiel écologique significatif, constitue un lieu privilégié pour les Bouscatais et plus largement pour les habitants des communes limitrophes. Il présente également un intérêt à la fois communautaire, départemental et régional pour la nature en ville, la biodiversité (trame verte, schéma de cohérence écologique), et grâce aux différents aménagements prévus :

- création d'un lieu inter-quartier,
- plan de gestion différencié,
- démarche de labellisation,
- techniques d'entretien alternatives,
- modules de sensibilisation et d'animation pour la population.

De plus, le projet d'aménagement du bois jouxtant les résidences du Champ de courses et de Lyautey prend en compte les axes prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), signé entre la ville du BOUSCAT, l'Etat et la CUB et reposant sur la participation citoyenne et l'insertion sociale et économique. Ainsi, ce projet s'inscrit dans un secteur relativement dépourvu en jardins publics par rapport aux autres quartiers de la commune et pourra être concerné par les potentialités d'intensifications urbaines autour du réseau de transport (arrivée de la ligne D du tramway).

Le projet d'aménagement ainsi envisagé a été confié par marché de Maîtrise d'oeuvre au groupement porté par l'atelier de paysagistes Frédérique Garnier et comprenant des mandataires locaux et associatifs : collectif de paysagistes Alpage, architecte Nicole Concordet, association Meduli nature, association Cistude nature, photographe).

Ce groupement a axé la coconstruction du projet sur la concertation et la participation à toutes les étapes de la conception à l'aménagement, jusqu'à l'entretien du bois. Ainsi, des groupes de réflexion ont été constitués, proposant des orientations validées par un comité de pilotage associant élus, techniciens, représentants des partenaires institutionnels et financeurs potentiels.

La maîtrise d'œuvre prépare aujourd'hui le cahier des charges pour la consultation des entreprises et prestataires divers. Compte-tenu de la spécificité du projet, plusieurs procédures ont été retenues :

- marché public intégrant des clauses d'insertion sociale, par référence aux articles 14, 15 et 30 du code des marchés publics,
- conventionnement avec des établissements d'enseignement généraux et professionnels,
- conventionnement avec des artistes associant les acteurs locaux.

Le calendrier de réalisation est le suivant :

- Juin 2012 : consultation des entreprises et autres prestataires,
- Septembre – décembre 2012 : réalisation du chantier
- Fin 2012 : ouverture du bois de l'hippodrome au public.

Le plan de financement du projet s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses		Recettes		Taux approximatifs de subvention
HT	TTC	T.T.C.		
Acquisition du terrain		700 000	Financement Ville du Bouscat Acquisition du terrain	700 000
Etudes	30 652	36 659		
dont étude préalable : faisabilité géotechnique (Alios Ingénierie)	2 509	3 000	FEDER	240 000
				30% du coût d'aménagement HT
dont étude préalable : expertise environnementale (Simethis)	7 850	9 389	CUB (Contrat de co-développement entre CUB et mairie du Bouscat. Priorité 1 du Contrat de co- développement)	150 000
				20%
dont frais de géomètre (Coudun Albert)	5 500	6 578	Conseil Général de la Gironde (Service Aménagement et Gestion de l'Espace)	17 000
				2%
dont travaux de mise en sécurité (Forelag)	5 017	6 000	Conseil Régional d'Aquitaine (Service Environnement Service Politique de la Ville)	17 000
				2%
dont travaux de transformation (Appia Nord Aquitaine Eiffage)	3 505	4 192	Agence de l'eau Adour Garonne	10 000
				1%
dont assistance à maîtrise d'œuvre (A'Urba)	6 271	7 500	Ville du Bouscat	306 689
				45%
Maîtrise d'œuvre	69 000	82 524		
Travaux	490 163	586 235		
dont aménagement paysager	197 411.50	236 104.2		
dont haies champêtres	14 367.50	17 183.5		
dont jardinage arboricole	18 000	21 528		
dont fourniture Bois et débardage	40 000	47 840		
dont plantes indésirables, clôtures et composteurs	22 324	26 699.5		
dont créations artistiques / Animations/ Etablissements scolaires	198 060	236 879.8		
SOUS TOTAL	589 815 €	705 418 €		
Divers imprévus (publication, S.P.S....)	29 491	35 271		
TOTAL	619 306 €	740 689 €		740 689 €

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le plan de financement du projet d'aménagement du bois de l'hippodrome,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

- Article 1** : Autorise le Maire à solliciter les subventions ci-dessus présentées, dans le cadre des engagements contractuels établis et selon les procédures de dépôt de dossier fixées par les financeurs potentiels,
- Article 2** : Décide la réalisation du projet d'aménagement du bois de l'hippodrome selon l'A.P.D. ci-annexé,
- Article 3** : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment les conventions avec les artistes et les établissements d'enseignement.

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET